

# Trophée Objets Connectés et Services 2017

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

**R1** : Les équipes sont constituées de **1 à 4 makers** (ajout de personnes supplémentaires par dérogation), c'est-à-dire toute personne majeure concevant et fabriquant un objet matériel avec ses propres moyens ou ceux de Fab Labs. Des dérogations pourront être étudiées au cas par cas dans la fiche d'inscription.

**R2** : L'objet présenté **doit être connecté et proposer un service**, c'est-à-dire qu'une liaison (filaire, sans fil) doit permettre d'échanger des données avec une application distante pour collecter et traiter les données, contrôler l'objet et offrir des services à l'utilisateur via des dispositifs d'interface homme/machine ou l'objet lui-même. La capacité de l'objet à s'insérer dans un écosystème d'objets et d'applications disponibles sur Internet permet la création de nouveaux services toujours plus pertinents. Adopter une telle démarche avec des standards de communications ouverts pour plus d'interopérabilité, sera un plus incontestable.

**R3** : L'objet et le service **doivent être autonomes et tenir sur une table dans un carré de 50 cm par 50 cm** (alimentation par une prise de courant possible pour les démonstrations si inscrite dans la fiche descriptive) ; **respecter tous les dispositifs légaux** (hors normes de commercialisation puisqu'il s'agit de prototypes) ; **ne présenter aucun danger pour l'homme ou la nature ; ne pas utiliser d'énergies autres qu'électriques ; permettre un usage devant tout public** (scolaires y compris) ; **ne pas être un engin roulant ou volant** (des actions mécaniques sont acceptées si l'usage n'est pas le transport).

**R4** : La présentation d'un objet commercialisé ou conçu pour une commercialisation est bienvenue, l'entreprise étant alors identifiée dans nos communications. La réutilisation d'un objet existant pour y ajouter des éléments inédits (composants fonctionnels, hors aspect physique) ou un service différent de son usage premier (« hack ») est autorisée. La création d'un objet et d'un service entièrement nouveaux (« from scratch ») est également possible.

**R5** : Toute licence de protection des auteurs de l'objet ou du service est autorisée – à charge de l'équipe de s'entendre sur les déclarations et la répartition – mais **la présentation publique ainsi que des explications sur le fonctionnement sont obligatoires**. L'utilisation de licences open source sera encouragée par des accès aux ressources de SoFAB.

**R6** : **Le matériel, les logiciels et le temps passé sont à la charge de l'équipe**, avec des aides incitatives pour l'usage des ressources de SoFAB.

**R7** : Chaque semaine pendant la période d'incitation aux projets, les équipes disposent de **50 écrous** et **d'un créneau d'accès** (sur réservation) **à SoFAB dans la limite de 2h par tranche de 2 semaines**. Ces 50 écrous permettent de régler le temps d'utilisation des machines et la contribution des experts (Fab Manager, expert en électronique) présents au Fab Lab. Les matières (impression 3D, découpe laser) sont à régler hors solde d'écrous.

**R8** : Chaque semaine pendant la période d'incitation aux projets, **les équipes devront envoyer à [communication@telecom-valley.fr](mailto:communication@telecom-valley.fr) des contenus** (photos, plans, vidéos, descriptifs) en plus de leur fiche descriptive et de leur fiche d'inscription. Ces contenus additionnels seront validés et publiés, donnant alors lieu à 20 écrous supplémentaires par publication.

**R9** : Chaque équipe sera évaluée par le public pour le Grand Prix SophiaConf et ne pourra pas demander l'annulation de sa participation après le début des votes : seules les informations personnelles seront supprimées, les contenus seront conservés.